

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

18 MAI 2016

L'an deux mil seize, le dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, suite à convocation de Madame GABEURE Martine –

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre - CREBESSEGUES Etienne - - FRANCHELIN Jean-Claude - GOULAUX Sandra - JACQUIER Habiba - JULIEN Virginie - PARISSE Thomas - TAVERNESE ROCHE Stéphanie -

Absent(s) excusé(s) : FLAMANT Patrick - RUIZ Gérard - TORRES Gaëlle

Absent(s) : /

Procuration(s) : 1 (Gérard RUIZ à Jean-Pierre BERTHELOT)

Secrétaire de séance : GOULAUX Sandra

Date de convocation : 11 mai 2016

-----O-----

Vu par Nous, Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES ISERE pour être affiché le 23 mai 2016 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 23 mai 2016

Madame le Maire – Martine GABEURE

DEBUT DE LA SEANCE A 20H10

Madame le Maire ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du conseil municipal du 25 avril 2016.

Approbation : 9 + 1

I – GROTTES - PRIX DE VENTE PRODUITS BOUTIQUE

Sandra GOULAUX, Adjointe au Maire en charge des Grottes, propose les prix de vente suivants pour les produits de la boutique :

FOURNISSEUR / ARTICLES	PRIX DE VENTE TTC
Nemery et Calmejane	
Magnet	4,00 €
Mug	8,00 €
Dé	5,00 €
Crayon de bois	1,50 €
Porte-clé	4,50 €
Chouette sur tronc 4 ass.	5,50 €
Chouette 3 ass.	7,00 €
Editions Baudry	
	1,50 € l'unité (6€ les 5)
Carte postale	
Cedatec	
Peluche BALMY	9,90 €
Keycraft	
Lot « My Fossil Collection »	4,00 €
Lot Ammonite et loupe (carré)	3,00 €
Editions Piccola	
Livre	5,00 €
Poterie Bordenoud	
Sucrier petit modèle	12,00 €
Sucrier grand modèle	15,00 €
Pichet	18,00 €
Boîte	10,00 €
Bol petit modèle	11,00 €
Tasse à café + sous-tasse	15,00 €
Chope modèle 1	11,00 €
Chope modèle 2	15,00 €
Les Amis Boiseux - R.Cacioppola	
Stylo Slimine	15,00 €
Stylo Stylet Slimine	18,00 €
Stylo plume	35,00 €
Modapro / Modaprint	
Casquette	7,00 €
Parapluie	15,00 €
T-shirt homme	15,00 €
T-shirt femme	15,00 €
T-shirt enfant	10,00 €

FOURNISSEUR / ARTICLES	PRIX DE VENTE TTC
Calligraphies - I.Motet	
Carré 20 cm x 20 cm	20,00 €
Carré couleur 16,5 cm x 13 cm	15,00 €
Mini-carnet	10,00 €
Carnet accordéon	12,00 €
Marqueteries - D.Ciamarone	
Tableau porche d'entrée	140,00 €
Tableau chauve-souris	100,00 €
Tableau faille	100,00 €
Tableau lac souterrain	100,00 €
Tableau papillon	80,00 €
Tableau oiseau	100,00 €
Au tour de la terre et du bois - D.Trotel	
Planche à découper 30 cm	15,00 €
Planche à découper 40 cm	20,00 €
Casse-noix	50,00 €
Tire-bouchon modèle 1	35,00 €
Tire-bouchon modèle 2	50,00 €
Bouchon	25,00 €
Porte-clé	20,00 €
Lampe de Merlin	60,00 €
Galet à encens	15,00 €
Porte-bijoux	40,00 €
Baguier	20,00 €
Porte-bougie	25,00 €
Verre	25,00 €
Phil de Verre Labo Mula	
Grenouille	15,00 €
Petit champignon	15,00 €
Grand champignon	25,00 €
Lézard	25,00 €
Tortue	15,00 €
Escargot	15,00 €
Chouette plate	15,00 €
Chouette longue	15,00 €
Araignée	15,00 €
Chauve-souris	15,00 €
Chauve-souris broche	10,00 €
Salamandre	45,00 €
Champignons sur socle (3 champignons)	50,00 €
Arbre à chouettes	30,00 €
Arbre à chauves-souris	35,00 €
Grand arbre à chauves-souris	80,00 €
Balmy	30,00 €

Après concertation, le Conseil Municipal valide l'ensemble des prix de vente proposés pour les produits de la boutique.

Pour : 8 + 1

Contre : 0

Abstention : 1

II – GROTTES – LIVRET DU VILLAGE

Sandra GOULAUX, Adjointe au Maire en charge des Grottes, informe l'assemblée de la refonte du livret du village (brochure touristique). Elle présente un avant-projet du document.

Après concertation le conseil municipal désireux d'étudier plus en détail le livret, décide de reporter ce sujet à un prochain conseil.

III – PROJET SIGNALIETIQUE CCIC

Jean-Pierre Berthelot, Adjoint au Maire, informe le conseil municipal que la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (CCIC) a présenté les résultats de l'étude signalétique intercommunale lors du conseil communautaire du 29/10/2015. Il rappelle que le projet signalétique a pour objectif d'implanter des RIS (Relais d'Information et de Services) et une SIL (Signalétique d'Information Locale) sur les 21 communes afin d'indiquer les commerces, artisans, équipements publics, sites touristiques, voir même les sentiers de randonnée.

Pour rappel, la commune de La Balme Les grottes a validé la charte signalétique, qui présente les caractéristiques visuelles et techniques retenues pour le mobilier signalétique : il s'agit d'une **validation de principe**, sans engagement financier de la part de la commune, à opter pour ces mêmes caractéristiques visuelles et techniques dans le cas de l'installation de mobilier signalétique dans notre commune.

Par cette délibération, les élus doivent se positionner sur la poursuite du projet de signalétique intercommunale et la mise en place de mobilier signalétique sur La Balme Les Grottes.

Après en avoir entendu le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide l'installation de mobilier signalétique sur la commune de La Balme Les Grottes ;
- Approuve les clés de répartitions financières proposées par la CCIC ;
- Valide l'estimation de la répartition financière du coût du mobilier signalétique entre commune de La Balme Les Grottes, la CCIC et les professionnels.

Pour : 9 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

IV – ACHAT MATERIEL GROUPE SCOLAIRE

L'entretien quotidien du groupe scolaire est une des activités dominante pour le personnel de l'école.

Stéphanie Tavernèse Roche, Adjointe en charge des affaires sociales propose aux élus d'investir dans une auto-laveuse.

L'auto-laveuse est un matériel de nettoyage tout-en-un. L'avantage de cet appareil est qu'il permet un entretien rapide des sols. Il aspire, brosse, lave et sèche en un seul passage, les locaux sont donc disponibles immédiatement (pas de temps de séchage nécessaire).

Elle présente un devis émanant de la Société Hyléor pour un montant HT de 2 609,50€.

Après concertation, le conseil municipal valide le devis pour un montant HT de 2 609,50€ pour l'acquisition d'une auto-laveuse.

Pour : 9 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

V – SIEPC – CONVENTION DE REMISE EN ETAT / D'ENTRETIEN BORNES INCENDIE

Jean-Pierre BERTHELOT, 1er Adjoint, présente à l'assemblée une convention de remise en état des borne incendie de la commune émanant du Syndicat Intercommunal du Plateau de l'Isle Crémieu (SIEPC).

Il propose à l'assemblée d'opter pour la prestation n°2, à savoir :

- Reconnaissance opérationnelle permettant de confirmer la localisation des points d'eau et d'en apprécier leur état général ainsi que leur opérabilité.
- Contrôle technique des hydrants permettant d'évaluer leurs caractéristiques hydrauliques (pression maximale, débit maximal et débit à 1 bar).
- Réalisation des opérations d'entretien courant (renumérotation, graissage des différents organes de manœuvre, remplacement des bouchons, remplacement des purges des poteaux incendie...).
- Rendu d'un rapport illustré détaillant les valeurs mesurées et les anomalies ainsi qu'un chiffrage estimatif du coût des travaux pour la mise en conformité de chaque poteau incendie.

Il précise que ces prestations sont chiffrées respectivement à 50€ et 70€ HT l'unité.

Après concertation le Conseil Municipal décide de retenir la prestation n°2 ci-dessus détaillée.

Pour : 9 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

VII – QUESTIONS DIVERSES

1 - Subventions

Les Enfants de la Lune - ANECAT

Sandra Gouloux rappelle la délibération n°2016 0314 006 concernant les subventions aux associations.

Il avait été décidé d'octroyer une subvention à l'association « Les Enfants de la Lune ». 50% du chiffre d'affaire généré sur 2 jours sont reversés à cette association sans en dépasser les 2 000€.

Cette année, la subvention s'élève donc à 1 200,00€.

Elle propose donc à l'assemblée de revoir la décision prise lors du conseil municipal du 14 mars dernier et d'octroyer une subvention à l'association Les Enfants de la Lune de 1 200,00€.

Après délibération, le Conseil municipal décide de revoir le montant de la subvention destinée à l'association Les Enfants de la Lune et de le fixer à 1 200,00€.

Mairie de Montalieu-Vercieu – Classe ULIS

Sandra Gouloux rappelle la délibération n°2016 0314 006 concernant les subventions aux associations.

Il avait été décidé à tort d'octroyer une subvention de 50,00€ à la Marie de Montalieu-Vercieu – Classe ULIS. Il s'avère qu'un titre de recette sera directement émis en fin d'année scolaire regroupant les charges incombant à l'élève Balmolan bénéficiant de cette prestation. Il n'y aura donc pas de subvention versée à la Mairie de Montalieu-Vercieu.

Pour : 9 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

2 - Fête des Mères

La municipalité attend toutes les Mamans de La Balme Les Grottes le 27 mai 2016 à 18h30 – Salle des Fêtes pour l'occasion de la Fête des mères.

3 - Festival de Musique Militaire

Le Festival se déroulera les 25 et 26 juin 2016 à Porcieu-Amblagnieu. Depuis deux ans, la commune collabore avec Anim'Loisirs et cette année, nous recevrons deux formations le 24 juin 2016 à partir de 18h30 à La Balme Les Grottes : une formation allemande et une formation suédoise.

Fin de la séance à 21h15